



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de la Haute - Garonne

MAIRIE DE LARROQUE
31580

Compte-rendu du Conseil
Municipal
Session ordinaire du
11 avril 2025

Présents : RENON Jean-Louis, GRAMOND Robert, TOUZANNE Nadine, SAUX Jean-Michel, BLAJAN Gérard, BAUP Alexandra, RIMAILHO Jean-Claude, SOUVERVILLE Fabien.

Absents : DAUNES Sandrine, DHAINAUT Nadine

Procurations : DHAINAUT Nadine donne procuration à RENON Jean-Louis,

Secrétaire de séance : TOUZANNE Nadine

Ordre du jour :

- Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 20/02/2025,
- Vote des taux 2025,
- Vote du budget 2025,
- ONF, révision d'un aménagement forestier,
- Achat pompe relevage fosse septique école,
- Fixation prix des chemins ruraux et communaux à céder,
- Questions diverses.

Monsieur le maire, Jean-Louis Renon, après lecture de l'ordre du jour : ouvre la séance du Conseil Municipal à 20h30.

Propose de nommer TOUZANNE Nadine en qualité de secrétaire de séance.

TOUZANNE Nadine après avoir procédé à l'appel, déclare le quorum atteint, la séance du Conseil Municipal peut se tenir.

Monsieur le maire demande exceptionnellement l'autorisation de rajouter une délibération à l'ordre du jour :

- Achat d'un godet hydraulique

⇒ Accordé à l'unanimité.

1- Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 20/02/2025

⇒ Accordé à l'unanimité.

2- Vote des taux 2025

Délibération 2025-11

Monsieur le Maire rappelle les dispositions de l'article 1636 B sexies du Code Général des Impôts (CGI) selon lesquelles le conseil municipal vote chaque année les taux des taxes foncières et de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale (TH).

En conséquence, Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante de :

- maintenir en 2025 comme suit les taux au niveau de ceux de 2024

TAXES	Taux 2024 (rappel)	Taux 2025
Taxe Foncière sur les propriétés bâties (TFB)	24.73%	24.73%
Taxe Foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)	60.39%	60.39%
Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à la résidence principale (TH)	5.22%	5.22%

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, décide pour à l'unanimité de voter pour 2025 les taux suivants :

Taxe Foncière sur les propriétés bâties : 24.73 %

- Taxe Foncière sur les propriétés non bâties : 60.39 %

- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à la résidence principale : 5.22%

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

3- Vote du Budget 2025

Délibération 2025-12

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2025.

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	454 457.52	454 457.52
Section d'investissement	262 963.26	262 963.26
TOTAL	717 420.78	717 420.78

Le Conseil Municipal,

Vu le projet de budget primitif 2025, Après en avoir délibéré,

- APPROUVE le budget primitif 2025 arrêté comme suit :

- Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- Au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	454 457.52	454 457.52
Section d'investissement	262 963.26	262 963.26
TOTAL	717 420.78	717 420.78

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

4- ONF, révision de l'aménagement forestier

Délibération reportée

5- Achat pompe de relevage fosse septique école

Délibération 2025-13

Monsieur le maire présente deux devis

Un devis de CEDEO pour un montant de 294.43€ HT soit 353.32€ TTC

Un devis de Martin et fils pour un montant de 308.50€ HT soit 370.20€ TTC

Le conseil municipal, après délibération, décide à l'unanimité :

Retenir le devis de CEDEO pour un montant de 294.43€ HT soit 353.32€ TTC

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

6- Fixation prix des chemins ruraux et communaux à céder.

Délibération 2025-14

Monsieur le maire demande au conseil municipal de fixer le prix des divers chemins à céder.

Le conseil municipal, décide à l'unanimité des prix suivants :

Chemin de terre : 0.15€ / m²

Chemin en pierre : 0.20€ / m²

Chemin goudronné : 0.25€ /m²

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

7- Achat godet

Délibération 2025-15

Monsieur le maire propose au conseil municipal deux devis concernant l'achat d'un godet hydraulique pour le tracteur.

- Devis de la société Dupuy pour un godet hydraulique de 2 m pour un montant de 2 500€ HT,
- Devis de la société Montlezun de 1.80m pour un montant de 1900€ HT

Le conseil municipal, après délibération, décide à l'unanimité :

- Retenir le devis de la société Montlezun de 1.80m pour un montant de 1900€ HT

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

8- Questions diverses

L'ordre du jour étant épuisé, fin de la séance à 23h.

Signatures :